



**Commune de  
VILLECHENEVE**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Réunion du 22 juillet 2021**

<b>PRESENTS:</b>	Mr CHAZELLES	Bernard	Maire
	Mr SARCEY	Claude	1er Adjoint
	Mr FAVRICHON	Nicolas	2 <sup>ème</sup> Adjoint
	Mr PIQUET	Bruno	3 <sup>ème</sup> Adjoint
	Mme CHICARD	Christelle	4 <sup>ème</sup> Adjoint
	Mme FAURE	Ginette	Conseillère
	Mme DUMAS	Aurélia	Conseillère
	Mme PEYRE DE FABREGUES	Karine	Conseillère
	Mr LARGE	Cyril	Conseiller
	Mr BLANC	Daniel	Conseiller
	Mme HOSTIN	Christelle	Conseillère
	Mr MOREL	Cédric	Conseiller
	Mme SECOND	Virginie	Conseillère

**Secrétaire de séance :** Mr LARGE Cyril Conseiller

**Excusés :** Mr BROSSAT Jean-Baptiste Conseiller

**Pouvoir :**

Mr BROSSAT Jean-Baptiste **donne pouvoir à** M. PIQUET Bruno

**Début de la réunion :** 20h00

**1/ Délibération concernant la motion d'opposition au versement de la DGF (dotation globale de fonctionnement) à l'EPCI.**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil ce qu'est la DGF dérogatoire.

Il s'agit de donner la main aux intercommunalités sur la dotation globale de fonctionnement des communes. Ce sont ensuite les intercommunalités qui auront la tâche de répartir l'enveloppe. Mais selon quels critères ?

Monsieur le Maire propose d'adopter la motion d'opposition à la dotation globale de fonctionnement dérogatoire et refuse que la DGF soit versée à l'EPCI. Après en avoir débattu, le conseil municipal de VILLECHENEVE adopte à l'unanimité cette motion, solidairement et aux côtés de l'Association des Maires Ruraux de France.

**2/ Délibération concernant la convention de partenariat renouvellement Réseau des bibliothèques.**

Monsieur le Maire rappelle que la CCMDL a permis la mise en réseau des bibliothèques de son territoire notamment au travers d'un logiciel SIGB commun et l'embauche d'un coordinateur.

Cette mise en réseau va bénéficier à l'ensemble des usagers et lecteurs de sa bibliothèque mais aussi à ceux du réseau grâce aux nouvelles pratiques et au catalogue commun.

Elle va aussi bénéficier aux bibliothécaires grâce aux échanges avec les autres bibliothèques et à la modernisation des équipements.

Chaque commune du réseau a conventionné avec la CCMDL pour cette mise en réseau. La convention liant les communes et la CCMDL arrive à son terme le 11 juin 2021. Il convient donc d'établir un renouvellement de convention pour l'ensemble des communes du réseau afin de formaliser les modalités et conditions de ce partenariat.

LE CONSEIL MUNICIPAL approuve à l'unanimité la convention avec ces objectifs et engagements.

### **3/ Délibération concernant la mise en place de la commission locale d'évaluation des charges transférées. Désignation d'un titulaire et d'un suppléant.**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que par courrier en date du 23 juin 2021, le Président de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais a notifié la délibération du conseil communautaire du 22 juin 2021 approuvant à l'unanimité la composition de la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Cette commission a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique.

Le conseil communautaire a fixé la composition de la CLECT ainsi :

- 1 représentant titulaire par commune élu au sein du conseil municipal
- 1 représentant suppléant par commune élu au sein du conseil municipal

Ces représentants ne sont pas obligatoirement conseillers communautaires.

Monsieur le maire propose la candidature en tant que

- titulaire de Monsieur Nicolas FAVRICHON
- et en tant que suppléant de Monsieur Bruno PIQUET

Les membres du Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents

### **4/ Délibération concernant Escapad et la participation de la Commune.**

M. le Maire rappelle que le centre aquatique Escap'Ad siégeant à Saint Laurent de Chamousset est géré par une délégation de service public jusqu'au 31 décembre 2021. Après une étude comparative sur les différents modes de gestion, le choix s'est porté sur la création d'une Société Publique Locale à qui sera confiée au 1er janvier 2022, la gestion du Centre aquatique Escap'Ad comprenant les bassins de natation, l'espace fitness ainsi que l'espace Bowling.

Il est proposé que le capital social s'élève à 65 000 euros et soit réparti de la manière suivante :

Collectivité actionnaire	Montant du capital	Part du capital
CCMDL	39 000 €	60%
St Laurent de Chamousset	13 000 €	20%
Autres Communes de l'ex CCCL	13 000 €	20%
	65 000 €	100%

Pour la commune de Villechenève, il est proposé une participation à hauteur de 900 euros.

Les membres du Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents la participation de 900 euros.

### **5/ Délibération concernant le transfert de la subvention cantine à la nouvelle association APE**

Monsieur le Maire explique que suite à une fusion entre les associations du restaurant scolaire et de l'APE, le solde de 8000 euros de la subvention attribuée à l'association du restaurant scolaire, tel que défini dans la délibération 2021\_16 du 25 février 2021, sera versé à l'association de l'APE.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents

### **6/ Délibération subvention achat logiciel de gestion cantine, garderie...**

Monsieur le Maire propose de verser une subvention à l'association de l'APE pour les aider à acquérir un logiciel de gestion global pour les activités de l'APE. Le coût du logiciel est de 2880 euros.

Monsieur le Maire propose de verser une participation à hauteur de 1000 euros.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents

## **7/ Espace Burie : aménagement du 1<sup>er</sup> étage**

Le rez-de-chaussée du bâtiment est occupé par une hypnothérapeute, 2 ostéopathes, et prochainement une infirmière libérale.

L'ascenseur a été mis en place par la société Lomaty. Il sera opérationnel prochainement.

Pour le premier étage, les élus ont pour projet d'y installer 4 boxes de consultation, 1 salle d'attente et un wc PMR.

Le 1<sup>er</sup> étage pourrait être opérationnel au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Il est décidé à l'unanimité d'aménager ce plateau pour le rendre opérationnel au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## **8/ Projet d'aménagement site de l'école tranche 1**

Plusieurs avant-projets ont été présentés. Il ressort, compte tenu de l'enveloppe financière, qu'il faudra prévoir un découpage en plusieurs tranches. Une commission spécifique est créée associant les commissions école et bâtiment.

## **9/ Création d'une commission aménagement site de l'école**

La commission sera co-pilotée par Mme Christelle CHICARD et Mr Nicolas FAVRICHON et elle sera composée de Mr Claude Sarcey, Mme Virginie SECOND, Aurélia DUMAS, Mr Cédric MOREL, Mme Christelle HOSTIN, Mrs Jean-Baptiste BROSSAT, Cyril LARGE

Objectif = Dossier à présenter en JANVIER 2022 pour décision en JUIN 2022

## **10/ Mise en place du centre de vaccination du 27 juillet**

Installation lundi 26 juillet à 09h00 à la salle polyvalente.

## **11/ Proposition de convention de mise à disposition de services assainissement**

La commune accepte la proposition financière de la CC-MDL dans le cadre de l'entretien des abords intérieurs de la station d'épuration.

## **Questions Diverses**

- Une réflexion est en cours sur l'évolution du financement de la compétence déchets et l'éventualité du passage de la Redevance à la Taxe. Concernant l'éventualité du passage de la redevance à la taxe, les élus de Villechenève sont partagés en fonction de la composition de leur famille.
- Un dossier a été déposé auprès du département direction voirie, concernant le dépôt sauvage de gravats le long de la route départementale D38.
- Forum des associations : il se tiendra à la salle polyvalente le samedi 04 septembre après-midi. A ce jour, toutes les associations n'ont pas répondu.
- Fleurissement : pas de concours cette année. Une tournée sera réalisée dans le village et dans la campagne.
- Voirie : un camion d'enrobée à froid a été commandé afin de boucher les trous.
- Bar associatif : courrier envoyé à Mr le Préfet en date du 19 juillet. En attente de réponse.
- Milolettre : le prochain numéro sera orienté sur les éoliennes et le développement durable.
- Culture : en projet, l'organisation d'une après-midi et soirée halloween.  
Projet de mettre en place des conférences sur le thème de « Villechenève à travers les âges ».
- L'entreprise Vianney a commencé la réfection des trottoirs à partir du numéro 45 et jusqu'au numéro 196 de la Grande Rue, y compris l'impasse Montrat.
- Le Pont à bascule situé aux Auberges sera déplacé vers la déchetterie sur un terrain appartenant à la CC-MDL.  
Il faudra un badge pour pouvoir y accéder.
- Prochain Conseil municipal le 09 septembre 2021 à 20h30

Fait en Mairie, le 27 juillet 2021

Le Maire,  
Bernard CHAZELLES